



**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
MARDI 25 FÉVRIER 2020 DE 10H00 à 13H00
ESPACE MIDI-PYRÉNÉES - HÔTEL DE RÉGION DE TOULOUSE**

*La politique énergétique régionale répond-elle aux urgences écologique, sociale et économique ?
Adopté à l'unanimité par 153 votants*

Rapporteur : Joachim DENDIEVEL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, réuni en Assemblée plénière le 25 février 2020, à Toulouse, a adopté un projet d'avis relatif à la transition énergétique : « La politique énergétique régionale répond-elle aux urgences écologique, sociale et économique ? »

Alors que le changement climatique s'impose comme un élément déterminant de l'évolution de nos sociétés, l'objectif de cette autosaisine a été de mettre en exergue la nécessité d'une transition énergétique à même de limiter les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre d'un développement durable.

Cette nécessité, reconnue au plan international par l'accord de Paris lors de la COP 21, donne lieu à une politique nationale en application de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Cette loi vise à la fois une meilleure efficacité énergétique concernant le bâti, une sobriété énergétique accrue par des changements de comportements individuels et collectifs, et un développement des énergies renouvelables, tout cela en offrant aux ménages et aux entreprises un accès à l'énergie à un coût acceptable.

Pour ce faire, la LTECV conforte notamment le rôle de la Région en matière de gouvernance énergétique territoriale et reconnaît les territoires à énergie positive rebaptisés Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Suite à la loi sus citée, la Région Occitanie, a ainsi développé son propre projet de transition énergétique ; celui de devenir, à l'horizon 2050, une Région à Energie Positive qui aura réussi à réduire sa consommation d'énergie finale de 40% et à tripler sa production d'énergie renouvelable de manière à ce que cette production couvre la totalité de la consommation régionale d'énergie.

De fait, pour aussi louable qu'il soit le projet d'une Région à Energie Positive (REPOS) à l'horizon 2050 ne va pas de soi. C'est pourquoi, partant d'un examen précis des enjeux à prendre en compte, ce projet d'avis propose de conforter la politique de la Région selon trois axes de préconisations :

- **Porter le virage de la sobriété : faire évoluer le message général de la stratégie « REPOS » pour affirmer le bien-fondé d'une sobriété positive** (action de communication sur la production d'énergies nouvelles ou sur l'efficacité énergétique) ; **Assurer une meilleure intégration de l'ensemble des politiques régionales dans la perspective d'une région à Énergie positive** (transports, aménagement du territoire)
- **Assurer le pilotage d'une politique régionale intégrée de transition énergétique : construire un budget consolidé « transition énergétique » qui intègre les actions des politiques sectorielles correspondantes** (habitat, transport...) ; **engager un processus d'évaluation de l'action menée en matière de transition énergétique** (réalisation d'une estimation ex-ante précise)
- **Rendre la transition acceptable : faire de la précarité énergétique la « première cause » régionale pour les 5 années à venir** (efforts vers les populations les plus précaires, rendre plus cohérente l'action publique sur le logement) ; **élaborer un Schéma Régional Climat-Air-Énergie à l'échelle de l'Occitanie** (évaluer les précédents SRCAE pour en tirer des enseignements utiles) ; **promouvoir la transition énergétique des activités économiques** (soutien aux structures de recherche, appui à la structuration et au développement de filière économique, encourager les entreprises à décarboner leurs activités).